

13 décembre 2013

## Compte rendu CONSEIL ACADEMIQUE du 13/12/2013

### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes rendus du Conseil Académique des 20 septembre et 11 octobre 2013
- Projet de convention de partenariat Formasup avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Nord/Pas-de-Calais
- Délibération relative à la convention cadre de partenariat Université Lille1 - CCI Grand Lille
- Conventions internationales
  - . Renouvellement de la convention double diplôme avec l'Université du New Brunswick à Moncton (Canada)
  - . Renouvellement de la délocalisation du M2 Comex à l'UrFU (Université fédérale de l'Oural) à Ekaterinbourg
  - . Avenant à la délocalisation du Master MAE à Marrakech
  - . Renouvellement et modification de la convention de délocalisation avec l'ESCA de Casablanca (renouvellement du M1-M2 AICC)
  - . Avenant à la convention de partenariat avec MDI - Alger

**Etaient présents :** Philippe ROLLET, Président ; Salah MAOUCHE, Vice Président du Conseil académique ; Jean-François PAUWELS, Vice Président du Conseil académique

#### Collège A

Bruno BASTIDE, Guy BUNTINX, Jean COSLEOU, Clarisse DHAENENS, Benoît DEMIL, Isabelle FOURNIER, Abdellatif IMAD, Jérôme MAATI, Philippe MENERAULT, Baghdad OUDDANE, Stéphane VIGEANT

#### Collège B

Lionel BELINGHERI, Dorothee BERNARD, Sylvie DELMER, Cécile FORT, Nicole GARNIER, Anne-Frédérique PAUL, Céline TOUBIN

#### Collège C

Laurence MARSALLE, Blandine MORTAIN, Christophe TASTET

#### Collège E

Sébastien HUART

#### Collège BIATOSS

Christian BOULINGUEZ, Eric BROSS, Anita MABILLE

**Personnalité extérieure**

Dominique BOUDIN

**Membre consultatif**

Jamal EL KHATTABI

**A donné procuration**

Assya GUETTAF

**Etaient excusés**

Didier CAZAL, Hugues LEROUX, Vincent THOMY

**Etait invité**

Dominique BESSON

**1) Approbation des comptes rendus du Conseil Académique des 20 septembre et 11 octobre 2013**

Les 2 comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

**2) Projet de convention de partenariat Formasup avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Nord/Pas-de-Calais**

La convention est présentée par D. BESSON. Cette convention est conclue pour établir des coopérations entre Lille1 , FORMASUP et l'Université régionale des métiers et de l'Artisanat (URMA) dépendant de la Chambre de métiers de l'Artisanat de la région NPDC . Elle porte sur la licence professionnelle Management des Organisations et des Entreprises (MOE) de Lille1.

L'URMA accueille 300 apprentis pour des diplômés de niveau III mais ne propose pas de diplômés de niveau I et II. L'enjeu de cette collaboration est double : apporter une connaissance du secteur artisanal aux étudiants de cette licence en vue notamment de favoriser la création-reprise d'entreprises de ce secteur et permettre aux apprentis de l'URMA de poursuivre un parcours vers la LP en vue de consolider leurs acquis de futurs créateurs ou repreneurs potentiels, d'entreprises de ce secteur d'activités.

Cette convention est conclue pour un an et renouvelable une fois.

La question sur la nécessité d'établir cette convention est posée.

D.BESSON précise que le partenariat existe déjà et que la convention vient formaliser les choses. Cela permet notamment de mieux communiquer vers les entreprises via la Chambre des métiers.

S.MAUCHE fait remarquer que la LP métiers de l'entrepreneuriat ne figure pas dans cette convention et qu'il convient de l'ajouter.

*Pour : unanimité (26 voix)*

### 3) Délibération relative à la convention cadre de partenariat Université Lille1 - CCI

#### Grand Lille

S.MAUCHE présente les objectifs de la convention : renforcer la coopération de Lille1 avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions de formation, de recherche, d'aide à l'insertion et de transfert technologique. La CCI cherche de son côté à, contribuer à l'émergence d'un pôle d'enseignement supérieur d'envergure européenne, favoriser le rapprochement des formations et structure de recherche avec les entreprises, développer l'alternance et mobiliser les milieux économiques pour participer aux instances et actions de l'université. Les champs concernés par cette convention sont multiples : acculturation avec organisation de temps de rencontres entre les acteurs, coopération institutionnelle, coopération dans le domaine de l'insertion et de la formation, coopération en matière de recherche et transfert de technologie, et développement et promotion de l'entrepreneuriat.

Cette convention est conclue pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Pas d'interventions.

*Pour : unanimité (26 voix)*

### 4) Conventions internationales

#### • **Renouvellement de la convention double diplôme avec l'Université du New Brunswick à Moncton (Canada)**

FO SEYS présente cette nouvelle convention. Elle va concerner la licence et le master de sciences de gestion à Lille1 et le baccalauréat et la Maîtrise en administration des affaires et Certificat en gestion des services financiers à Moncton. Elle vient compléter l'accord de coopération conclu en 2010 entre ces institutions.

Elle détaille les conditions dans lesquelles les étudiants obtiendront les diplômes des 2 établissements.

L'échange sera asymétrique en ce qui concerne les étudiants : Lille1 enverra davantage d'étudiants qu'elle n'en recevra. 2 à 4 étudiants sont potentiellement concernés. Cette expérience est très accessible aux étudiants de Lille1 dans la mesure où la ville de Moncton à dominante anglophone, pratique aussi le français : cela constitue une bonne transition pour l'approfondissement de la langue anglaise. L'autre avantage pour les étudiants Lillois est d'être dispensés du versement des droits d'inscription qui s'élèvent à 8000 \$ (CAD).

Enfin, l'université publique de Moncton, établissement à taille humaine s'avère être un bon partenaire qui ne pose aucun problème.

D'autres échanges sont prévus : journées de coopération recherche associant des collectivités locales françaises et les provinces du Canada. L'accueil de professeurs invités se pratique déjà depuis 2010.

Il termine sa présentation en précisant que cet accord est parfaitement conforme à la Charte de délocalisation et double diplôme de Lille1.

A. IMAD souhaite des précisions sur le fonctionnement d'un double diplôme.

L.BELINGHERI demande si cela fonctionnera uniquement sur le niveau master.

C.DHAENENS souhaite se voir confirmer si les étudiants obtiennent 2 diplômes sur la même année.

FO SEYS rappelle le principe du fonctionnement du double diplôme : les étudiants de Lille1 retenus par l'université partenaire partent y étudier 1 ou 2 semestres selon les termes de l'accord. Après avoir validé toutes les unités dans l'université partenaire, les étudiants obtiennent conjointement le diplôme de Lille1 et le diplôme de l'université partenaire pour la même année universitaire. Il précise que cela entre dans le cadre de la

règlementation européenne qui l'autorise sous réserve qu'une convention vienne préciser les conditions de cette double délivrance.

Il indique que cela s'appliquera d'abord au master puis sera étendu à la licence.

La convention est conclue pour 2 ans à compter de l'année 2013-14.

*Pour : unanimité (26 voix)*

. **Renouvellement de la délocalisation du M2 Comex à l'UrFU (Université fédérale de l'Oural) à Ekaterinbourg**

FO SEYS explique que cette convention entre dans le cadre plus général de la convention signée en 2009 qui lie l'université de l'Oural à Lille 1 pour 5 ans. L'extension de cet accord concerne les années académiques 2013-14 et 2014-15 (fin du contrat quinquennal pour le niveau master).

Il s'agit d'une université sous statut fédéral. Elle se situe au centre de la croissance économique russe notamment dans le secteur des hydrocarbures qui connaît un très fort développement.

Il fait état du nombre d'étudiants concernés par ce double diplôme : 12 étudiants en 2012-13 et 7 pour 2013-14.

Pas d'interventions.

*Pour : unanimité (26 voix)*

. **Avenant à la délocalisation du Master MAE à Marrakech**

N.GARNIER souhaite savoir si ces formations existent dans le secteur public au Maroc.

FO SEYS explique que la différence entre public et privé telle que nous l'entendons en France est parfois difficile à transposer et d'autres critères doivent aussi être examinés de près : qualité, niveau, respect de la laïcité... Dans le domaine de la gestion en particulier, il est impossible de travailler avec les établissements publics marocains.

D.BESSON confirme le propos et précise que la LP et le master MAE n'existent pas en tant que tels dans l'environnement local.

A.IMAD fait remarquer qu'aucun bilan de cette collaboration n'est présenté comme c'est le cas habituellement. Il comprend que l'on respecte l'organisation du pays étranger avec lequel Lille1 développe des partenariats mais il déclare que cette école n'est pas reconnue par l'Etat marocain. Il met en garde contre un système qui aboutit à ce qu'une université publique française sous-traite avec un établissement privé. Il se demande en quoi Lille1 a besoin de ce type d'accords.

FO. SEYS répond que cette école est reconnue au plan local et que la collaboration porte aussi sur la formation doctorale pour accompagner les collègues à la formation d'enseignants. Il ajoute que les conditions de travail offertes par cet établissement sont de grande qualité et qu'elles sont très proches des valeurs françaises. Il affirme que cet établissement est bien sous contrat avec l'Etat marocain via la loi 101 marocaine.

D.BESSON rappelle qu'on ne vend pas une marque; on parle d'enseignement d'encadrement et ceci de manière très professionnelle.

L.BELINGHERI demande qui paye les frais inhérents à ce type de partenariat.

FO SEYS répond que c'est l'Etat qui assume financièrement. Il ajoute que le Maroc a actuellement besoin de former des cadres.

La plupart des étudiants sont sous statut de la FC avec un financement par l'entreprise.

A.IMAD précise les propos qu'il a tenus précédemment: l'Etat marocain reconnaît cette école mais pas les diplômes délivrés. Cet accord n'est qu'un moyen pour elle de se faire de la publicité. Il estime que Lille1 n'a pas besoin d'aller chercher ce type de partenariat.

S.MAUCHE rappelle que la politique internationale de Lille1 est orientée majoritairement vers l'Europe mais que l'aide aux pays du sud est également prévue. Par ailleurs ce sont les pays étrangers qui sollicitent Lille1 pour établir des partenariats et non l'inverse.

B.BASTIDE demande quels sont les avantages de ce partenariat pour Lille1 et si l'on ne pourrait pas plutôt favoriser la venue en France de ces étudiants.

FO SEYS précise qu'il y a un certain dynamisme dans la recherche.

Il y a un vivier important et l'existence de nombreuses entreprises franco marocaines incite à créer des dispositifs d'accompagnement. Si Lille1 ne se positionne pas, d'autres, comme EUROMED ou de grosses firmes américaines, le feront. Ce partenariat présente un intérêt pour le milieu économique local et les entreprises françaises implantées au Maroc.

Enfin il estime que la délocalisation est plus facile à vivre pour les étudiants marocains au regard du coût de la vie en France .

*Pour : 10*

*Contre : 8*

*Abstentions : 5*

*Ne prend pas part au vote : /*

• **Renouvellement et modification de la convention de délocalisation avec l'ESCA de Casablanca (renouvellement du M2 AICC)**

D.BESSON explique qu'on est sur le même schéma que la convention précédente : on réduit la voilure puisqu'un seul accord est maintenu sur les 5 signés au départ. Seul le master AICC est maintenu.

Elle est renouvelée pour 2013- 14 et 2014- 15 ce qui correspond à la fin de contrat quinquennal pour Lille1.

Il précise que l'ESCA est considérée comme étant la référence incontournable dans ce domaine au niveau local.

*Pour : 9*

*Contre : 8*

*Abstentions : 6*

*Ne prend pas part au vote : /*

• **Avenant à la convention de partenariat avec MDI - Alger**

D.BESSON

B.BASTIDE demande des explications à propos des formations qui sont stoppées.

N.GARNIER s'interroge sur ce qui se passe pour celles qui ne sont pas renouvelées.

D.BESSON répond que les 4 formations concernées n'étaient plus en conformité avec la charte de délocalisation de Lille1 (on ne peut pas renouveler une délocalisation pour une 3ème fois) . Ils sont donc intégrés dans le projet de MBA, ce qui est une meilleure solution qu'un master.

Un élu du CS estime que la référence à la francophonie dans la présentation de cet accord prête à sourire de la part d'une université qui va donner une dénomination anglaise à sa future bibliothèque universitaire.

A.IMAD estime que la coopération scientifique n'a rien à voir avec l'humanitaire et qu'il est question ici de morale à défendre. Les 3 dernières conventions présentées avec des établissements privés n'ont aucun sens pour l'université.

S.MAUCHE réagit à ce propos qui déforme la réalité. La partie business est déjà prise par ailleurs et on reste très exigeant sur la question des diplômes afin qu'ils soient équivalents à Lille 1 et Alger.

L.BELINGHERI pointe le taux de sélection des étudiants pour entrer à l'IAE à l'issue d'une première année. Il pense qu'on pourrait peut être accueillir davantage d'étudiants à l'IAE en France si on faisait moins de délocalisation.

D.BESSON précise que sur les 50 diplômes de l'IAE, la plupart comprennent 2 à 3 groupes. Sur le champs de la délocalisation cela représente moins de 15 groupes. Cette sélection est raisonnée afin que les effectifs de diplômés de master 2 soient en phase avec le marché de l'emploi.

FO SEYS explique que le travail mené sur le plan scientifique avec l'université publique d'Oran est calé sur le modèle d'Oujda. Avec cette convention, on devrait aboutir à diminuer de moitié de nombre d'étudiants en délocalisation.

B.BASTIDE observe que les partenariats se délittent dans le temps : au début il y réellement une coopération, uis au fil du temps cela tend à disparaître.

FO SEYS tempère en précisant que certaines convention de délocalisation se transforment en double diplômes, signe que la coopération est pérenne.

**Pour : 9**

**Contre : 10**

**Abstentions : 4**

**Ne prend pas part au vote : /**

A.IMAD demande qu'un vrai débat puisse s'instaurer à Lille1 sur la coopération scientifique pour parvenir à une vraie crédibilité au niveau international.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylviane LE VILLAIN

Philippe ROLLET